



Mairie de  
Saint-Georges-sur-Baulche

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 décembre 2022

### DÉLIBÉRATION N°2022-075

**OBJET : Correction d'une erreur matérielle – Délibération n°2022-066 - Décisions modificatives budgétaires Budget Principal (Fonctionnement et Investissement)**

En exercice : 23  
Membres  
Présents(s) : 14  
Pouvoir(s) : 6  
Absent(s) : 9

Le 12 décembre deux mille vingt-deux à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Madame Christiane LEPEIRE, Maire.

**Les membres présents en séance :**

Christiane LEPEIRE, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Yannick BARBOTTE, Christian VEILLAT, Martine MORETTI, Gérard PORA, Claire DEZOUTTER, Isabelle CAMBIER, Nicolas PERROUD, Richard FAURE, Aurélien HELLE, Anne Sophie DA COSTA, Thomas GUETTARD.

**Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :**

Claire GUEGUIN à Michel DUCROUX, Christiane GALLON à Martine MORETTI, Frédéric GRACIA à Christian VEILLAT, Aurore BAUGE à Christiane LEPEIRE, Christophe GUYOT à Chrystelle EDOUARD, Bertrand POUSSIERRE à Yannick BARBOTTE

**Le ou les membres absent(s) :**

Claire GUEGUIN, Christiane GALLON, Frédéric GRACIA, Nathalie PREUD'HOMME, Philippe THOMAS, Aurore BAUGE, Christophe GUYOT, Aurélie HENAULT, Bertrand POUSSIERRE

**Secrétaire de séance :** Monsieur Thomas GUETTARD

**Vu** la délibération n°2022-066 concernant l'enregistrement des écritures d'amortissement 2022,

**Vu** l'erreur matérielle concernant le chapitre des recettes d'amortissement,

Afin d'enregistrer les écritures d'amortissement 2022, il convient d'augmenter sur la section de fonctionnement la somme de 20 550 €.

<b> FONCTIONNEMENT</b>	<b>Augmentation de crédits dépenses</b>	<b>Augmentation de crédits recettes</b>
<b> Chapitre 042 / Article 6811</b>	+ 20 550 €	
<b> Chapitre 040</b>		+ 20 550 €

Afin de neutraliser l'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement (compétence pluviale), il convient d'augmenter les crédits sur la section investissement.

<b> INVESTISSEMENT</b>	<b>Augmentation de crédits dépenses</b>	<b>Diminution de crédits recettes</b>
<b> Chapitre 040 / Article 198</b>	+ 13 500 €	
<b> Opération 907 / Article 2151</b>		- 13 500 €

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le 16/12/2022

ID : 089-218903466-20221212-2022\_075-DE

Le Maire  
Christiane LEPEIRE

